REÇU EN PREFECTURE
le 24/06/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-033-253306187-20210624-D2021_019-D

Bordeaux-Mérignac
Cuisine Centrale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 24 juin 2021

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 24/06/2021

D/2021-019

Aujourd'hui, jeudi 24 juin 2021, à 10 heures 30, s'est réuni Chartreuse Saint André, 194 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires en présentiel :
Mesdames JAMET, SCHMITT, KUHN, et BOUVIER et Messieurs BELPERRON, et GIRARD

A titre de titulaire en distanciel :
Mesdames DEMANGE et FAHMY

A titre de suppléante :
Madame DELNESTE

Etaient excusés :

Mesdames, JUSTOME, LE BOULANGER, DELUC, AMOUROUX, et EL KHADIR et Monsieur FEYTOUT et ARFEUILLE

www.sivu-bordeauxmerignac.fr
40, avenue de la gare – 33200 BORDEAUX
Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com
SIRET 253 306 187 00035

REÇU EN PREFECTURE
le 24/06/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-033-253306187-20210624-D2021_019-D

Bordeaux-Mérignac
Cuisine Centrale

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2021/019

Compte de gestion de l'Administrateur des Finances Publiques Pour l'exercice 2020 - Avis

Madame Delphine Jamet, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose d'adopter la délibération ci-après qui approuve le compte de gestion de Monsieur le Trésorier des Finances Publiques pour l'exercice 2020 :

Aux termes de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical doit se prononcer sur les comptes remis par Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques

LE COMITE SYNDICAL

Vu le compte de gestion rendu par Monsieur le Trésorier des Finances Publiques, qui comprend les recettes et dépenses au 31 décembre 2020,

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2020 établi au regard du compte susmentionné,

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice,

Après avoir entendu le rapporteur du Compte Administratif de la Présidente,

Considérant que la comptabilité de Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques, est régulière et n'a donné lieu à aucune observation.

Adopte la délibération suivante :

www.le-gout-dans-nos-assiettes.com
40, avenue de la gare – 33200 BORDEAUX
Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com
SIRET 253 306 187 00035

REÇU EN PREFECTURE
le 24/06/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-033-253306187-20210624-D2021_019-D

Article 1 :

Statuant sur la situation du comptable à la date du 31 décembre 2020, sauf règlement et apurement par l'autorité compétente conformément aux prescriptions de la loi, admet les recettes et les dépenses pour les sommes suivantes :

	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	+ 86 122.09 €	+ 3 483 574.41 €
Fonctionnement	- 832 910.15 €	+ 28 226.28 €
Total	**- 746 788.06 €**	**+ 3 511 800.69 €**

Article 2 :

Statuant sur les opérations de l'exercice 2020, admet les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif de la Présidente qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC : + 3 511 800.69 €

Adopté :

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le 24/06/2021

La Présidente,

Delphine JAMET